



Confédération des
Institutions Financières
Afrique de l'Ouest



**TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA MISE EN
CONFORMITE DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL RELU PAR
LA CIF**

© Mars 2023

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

La Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) est le regroupement régional de coopératives financières, fondé sur la solidarité, de six (06) faïtières nationales de coopératives d'épargne et de Crédit issues de cinq (05) pays de la zone UEMOA, à savoir :

- la Faïtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB Burkina Faso);
- la Faïtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM-Bénin) ;
- l'Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit du Mali (KAFO JIGINEW Mali) ;
- le Réseau des Caisses d'Epargne et de crédit du Mali (NYESIGISO Mali) ;
- la Faïtière des Unités Coopératives d'Epargne et de Crédit du Togo (FUCEC-Togo) ;
- l'Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit Au Sénégal (UM-PAMECAS Sénégal).

La CIF est agréée le 17 décembre 2007 par le Ministre chargé des Finances du Burkina Faso, suivant arrêté N°2007/747/MEF/SG/DGTCP/DMF et inscrite dans le registre des institutions mutualistes ou coopératives du Burkina sous le numéro A-13070367. Son siège est à Ouagadougou et elle n'a pas d'agences en province.

A l'horizon 2025, la CIF ambitionne d'«Etre l'acteur de référence de l'inclusion financière et de l'innovation en Afrique, toujours centré sur le financement de l'économie solidaire et l'expérience client, et qui s'ajuste continuellement aux mutations technologiques».

Pour y parvenir, la CIF s'est assignée pour mission de « promouvoir l'inclusion financière, garantir la conformité avec la réglementation et assurer une coopération et des synergies en vue de la pérennité et de la profitabilité des réseaux coopératifs et mutualistes financiers, en particulier les membres ».

En termes d'ambitions, la CIF se veut de :

- Professionnaliser et développer ses réseaux membres, pour l'amélioration des performances financière et sociale, l'accessibilité des services financiers et la protection des avoirs de ses membres;
- Améliorer la qualité des services aux membres et l'expérience client par la mise en œuvre d'un Système d'Informations de Gestion (SIG) distinctif et intégré, capable de répondre aux exigences réglementaires, aux besoins d'innovation et aux attentes d'une gestion rigoureuse, porteuse de croissance;
- Consolider et améliorer les indicateurs de la performance financière et sociale des entités du Réseau CIF;
- Etre un mouvement coopératif régional plus fort, capable de prendre en charge dans une dynamique mutualisée les défis et les opportunités de la finance inclusive dans un environnement dont l'identité et la distinction coopératives sont menacées;
- Construire des entités fortes, pérennes et intégrées à tous les niveaux du regroupement. Ce besoin de consolidation au plan institutionnel, brise les barrières territoriales pour une inclusion financière régionale à travers une offre adaptée aux besoins des populations, en particulier les plus démunies

Dans le cadre de ses activités, la CIF à procéder à la relecture du Règlement intérieur du personnel et recherche à travers cette consultation, un prestataire pour procéder à sa mise en conformité réglementation en vigueur au Burkina Faso.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

La mission du prestataire est de procéder à la mise en conformité du règlement intérieur relu par la CIF à la réglementation en vigueur au Burkina Faso.

Il s'agit plus précisément de :

- Faire la relecture de la version révisée du règlement intérieur du personnel et le rendre conforme à la réglementation en vigueur au Burkina Faso ;
- Apprécier et proposer les différents types de fautes à encadrer par le règlement intérieur ;
- Proposer une grille ou gradation des sanctions conformément à la réglementation en vigueur au Burkina Faso.

III. RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu du prestataire les livrables suivants :

- Un document portant version provisoire du Règlement intérieur du Personnel et ses annexes ;
- Une présentation Règlement intérieur du Personnel et ses annexes aux instances décisionnelles de la CIF ;
- Un document portant version définitive du Règlement intérieur du Personnel et ses annexes et ses annexes ;
- Le Rapport Final de la mission.

IV. DUREE DE LA MISSION

Le prestataire devra commencer sa mission à compter de la date de notification et la finir au plus tard 30 jours suivant la date de notification.

V. PROFIL DU CONSULTANT

Le postulant devra avoir les compétences suivantes :

- Etre titulaire d'au moins d'un diplôme de Master en droit et idéalement en droit social ou avoir d'autres qualifications académiques pertinentes en droit, Administration, Management et Sciences sociales ;
- Avoir une solide connaissance de la réglementation au Burkina Faso en matière de droit de travail ;
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles pertinentes, en lien avec la mission ;
- Avoir exécuté au moins trois (3) missions similaires ;
- Avoir des aptitudes en communication et en rédaction.

VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidatures devra être composé comme suit :

- Une offre technique qui présente le soumissionnaire ainsi que la méthodologie et un chronogramme de réalisation de la mission. Le soumissionnaire doit apporter la preuve des expériences dont il se prévaut pour la réalisation de la présente mission notamment ses qualifications et les références des missions similaires exécutées ;
- Une offre financière détaillée en HT et TTC ainsi les modalités de paiement.

VII. EVALUATION DES OFFRES

Sur la base des dossiers fournis, la Direction Générale de la CIF procédera sous sa propre responsabilité et sans obligation de la présence des soumissionnaires ou leurs représentants, à une classification des candidatures en attribuant une note selon les modalités ci-après :

- Une note technique (A)
- Une note financière (B)
- Une moyenne pondérée (C)

La note technique se rapporte à la proposition technique faite par chaque soumissionnaire. Elle prend en compte les éléments essentiels d'appréciation ci-dessous :

Rubriques	Notes
Etre titulaire d'au moins un diplôme de Master en droit et idéalement en droit du travail ou avoir d'autres qualifications académiques pertinentes en Administration, Management et Sciences sociales Critères d'éligibilités : toute offre ne répond pas cette condition sera automatiquement rejetée.	10 points
Expérience pertinente dans le type de mission en droit de travail, conseil, Administration, élaboration de Règlement Intérieur pour entreprise (marchés similaires etc.).	50 points
Solide connaissance sur la réglementation en matière de droit de travail au Burkina Faso.	20 points
Note méthodologique : <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension du mandat : 05 pts • Détail de l'approche en concordance avec le planning : 15 pts 	20 points
TOTAL (A)	100 points

Les offres seront évaluées selon la base suivante : 70% score technique ; 30% score financier.

N'est qualifié pour que son offre financière soit appréciée que le soumissionnaire qui aura réuni au moins une note minimale de 70 points pour l'offre technique.

La note financière tient compte de l'intérêt économique pour la CIF, de la proposition financière de chaque soumissionnaire.

Rubriques	Notes
Offre peu significative en lien avec les moyens financiers de la CIF et les conditions du secteur	70 points
Modalités de paiement	30 points
Total (B)	100 points

La moyenne pondérée sera évaluée de la manière suivante :

$$\text{Total A} \times 70\% = A'$$

$$\text{Total B} \times 30\% = B'$$

$$C = A' + B'$$

La classification à établir sera fonction du total C. Les trois (3) soumissionnaires qui ont recueilli le plus de point seront classés par ordre de mérite.

Le soumissionnaire choisi sera contacté pour les formalités de conclusion du contrat de marché. Le contrat de marché rappellera entre autres les obligations contractuelles des parties.

VIII) DEPOTS DES DOSSIERS DE SOUMISSION

Les candidats sont invités à soumettre leurs offres par email à : recrutement@cif-ao.org avec en objet «**Recrutement d'un Prestataire pour mise à jour du Règlement intérieur de la CIF**».

La date limite pour la réception des offres est le **vendredi 24 mars 2023 à 00 h GMT** (la date d'envoi de l'e-mail faisant foi).

Le délai de validité des offres est de soixante (60) à compter de la date limite de réception des offres.

NB : La CIF se réserve le droit de ne donner suite à la présente consultation.

Ouagadougou, le 07 mars 2023

Le Directeur Général



Mathieu SOGLONOU